

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ENGAGEMENT DU SYNDICAT MIXTE DE LA GRANDE DUNE DU PILAT DANS LA DÉMARCHE GRAND SITE DE FRANCE

Nathalie Le Yondre, conseillère régionale de Nouvelle- Aquitaine et Présidente du Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat, tient à porter des clarifications suite aux récentes publications évoquant un arrêt de la candidature au label Grand Site de France.

La Présidente confirme que la candidature immédiate au label est temporairement reportée, sans remettre en question son engagement dans la démarche Grand Site de France. Ce choix s'inscrit dans une volonté de répondre pleinement aux recommandations formulées dans le rapport de [l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable \(IGEDD\)](#) et d'assurer une démarche solide et cohérente.



ENGAGEMENT HISTORIQUE DANS LA DÉMARCHE GRAND SITE DE FRANCE

Nathalie Le Yondre rappelle que le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat est membre actif du [Réseau des Grands Sites de France](#), depuis sa création en 2007, s'inscrivant dès l'origine dans une démarche de future labellisation. Son action est guidée par la **politique nationale des Grands Sites de France**, initiée par l'Etat qui vise un objectif de gestion durable des territoires concernés, en vue d'obtenir le label officiel « Grand Site de France ». Depuis près de 20 ans, la mission du Syndicat mixte est donc de trouver le **point d'équilibre** entre protection de ce paysage remarquable, accueil d'un grand nombre de visiteurs et développement local.

AJUSTEMENT DU CALENDRIER – PROGRAMME D' ACTIONS 2025-2028

Nathalie Le Yondre indique que le Syndicat mixte poursuit sa mission avec un **plan d'action structuré et ambitieux**, qui a pour objectif de renforcer ses actions sur plusieurs axes : la **préservation des composantes paysagères du Grand Site de France en projet**, la **valorisation de sa dimension culturelle et scientifique**, la mise en œuvre d'un **tourisme durable**.

Ce programme d'actions, qui sera présenté pour validation au Comité syndical d'ici l'été, s'inscrit dans une **dynamique collective** impliquant les membres du Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat qui sont la Commune de La Teste-de-Buch, le Département de La Gironde, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, mais aussi les partenaires locaux, les collectivités territoriales et les services de l'Etat.

Nathalie Le Yondre souligne que « les efforts réalisés depuis plusieurs années par le Syndicat mixte ont permis des **avancées significatives** sur la requalification de l'espace d'accueil, la maîtrise foncière, l'éducation à l'environnement et la valorisation du territoire ». **Le Grand Site en projet a bénéficié d'une mise en valeur notable et les actions du gestionnaire se sont accrues.**



Bien que le rapport de l'IGEDD ait mis en avant certains défis liés à la gestion du site, il ne remet pas en question les actions engagées ni la **pertinence de la démarche Grand Site de France**, explique Nathalie Le Yondre. Les recommandations formulées seront prises en compte dans le cadre des échanges avec l'État et les partenaires.

Par ailleurs, le rapport met particulièrement **en lumière** le travail effectué par le Syndicat mixte. Il **souligne les évolutions majeures réalisées** dans le cadre de la gestion et de la préservation de ce site exceptionnel (mise en œuvre des travaux de requalification qui illustrent 20 ans de politique publique, gestion de la fréquentation, reconnaissance du travail accompli, etc.).

Depuis 2007, les collectivités territoriales se sont associées pour former un établissement public, le **Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat**. Ce dernier est administré par un Comité syndical constitué de deux représentants de chaque collectivité : Nathalie Le Yondre et Sandrine Laffore pour le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, Karine Desmoulin et Cédric Pain pour le Conseil Départemental de la Gironde, Patrick Davet et Eric Bernard pour la Commune de La Teste-de-Buch. Son rôle ? La gestion publique des terrains du Grand Site confiés par le **Conservatoire du littoral**. Au côté de ses partenaires, le Syndicat Mixte œuvre au quotidien pour préserver ces milieux fragiles, en assurer leur valorisation et leur visite dans les meilleures conditions d'accueil.

Composée de 21 agents, l'équipe du Grand Site de France en projet **travaille au quotidien** à la préservation et à la restauration des espaces naturels, notamment sur les terrains du **Conservatoire du littoral**. Ses missions portent sur la gestion de ce site (du ramassage de nombreux déchets à la pose de ganivelles en bois, du suivi naturaliste à la pose de signalétique réglementaire, suivi post-incendie, érosion, etc.) mais aussi sur l'accueil et la sensibilisation des visiteurs (organisation d'activités d'éducation à l'environnement, sensibilisation au respect de la réglementation, accompagnement des scientifiques sur le Grand Site, etc.).



« Le label Grand Site de France peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable. Le périmètre du territoire concerné par le label peut comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé, dès lors qu'elles participent au projet. Ce label est attribué, à sa demande, à une collectivité territoriale, un établissement public, un syndicat mixte ou un organisme de gestion regroupant notamment les collectivités territoriales concernées. La décision d'attribution fixe la durée du label. »

Ce label est un label sélectif et exigeant. Il est attribué pour une **durée de 8 ans** (depuis juillet 2023, auparavant le label était attribué pour une durée de 6 ans), après avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, et du Réseau des Grands Sites de France. Il est la reconnaissance d'une gestion conforme aux principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et de "l'esprit des lieux", qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site. Il peut être retiré à tout moment en cas de manquement aux engagements de protection, de mise en valeur, de développement économique local et de respect du visiteur. Le Réseau des Grands Sites de France rassemble des Grands Sites qui ont déjà obtenu le label et d'autres qui œuvrent pour l'obtenir un jour.

Ce label appartient à l'État, qui l'a déposé à l'Institut national de la propriété industrielle en 2003. Il est géré par le Ministère en charge de l'Écologie. Il est inscrit au code de l'environnement Art. L 341-15-1 depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ».

Contact presse :

Louise Poupin, Responsable Service Communication & Médiation
missionculture@ladunedupilat.com | 05 56 22 81 22- 06 76 86 28 59